



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

La 5 et M6 : Lot

Question écrite n° 1011

Texte de la question

M Bernard Charles attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les importants delais d'attente pour la reception des 5e et 6e chaines de television dans les departements ruraux. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel delai il sera possible de capter ces deux chaines dans la region de Cahors et l'echeancier prevu pour l'ensemble du departement du Lot.

Texte de la réponse

Reponse. - Les 5e et 6e chaines de television sont de creation recente. Elles ont d'abord ete concues comme des reseaux multivilles. La multiplication des mises en service d'emetteurs ces deux dernieres annees les a peu a peu transformees en chaines a vocation nationale. Deux listes d'emetteurs obligatoires devant etre installes le plus tot possible ont ete jointes a leur autorisation d'exploitation. Pour etendre leur reseau au-dela de ces premiers emetteurs, les responsables de ces chaines ont fait de nombreuses demandes d'installations supplementaires aupres de la Commission nationale de la communication et des libertes, qui est competente pour accorder les autorisations. Ainsi, dans le departement du Lot, La Cinq et M 6 ont depose une demande supplementaire pour l'installation d'un emetteur sur le site de Cahors. La CNCL procede actuellement aux etudes correspondantes. Ces extensions, effectuees a la demande des chaines, sont realisees a leurs frais. Il convient de rappeler que toute requete en ce sens doit etre adressee aux responsables des chaines qui saisiront eux-memes la CNCL ou l'organisme appele a la remplacer. Celle-ci ne peut accorder de nouvelles autorisations qu'en fonction des disponibilites de frequences dans telle ou telle region. A terme il faut observer qu'il sera difficile aux nouvelles chaines d'avoir un reseau hertzien terrestre aussi developpe que celui des trois premieres chaines.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1011

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2220